

A l'attention des parents de

Madame, Monsieur,

Chers parents,

Nous revenons vers vous concernant la rentrée scolaire.

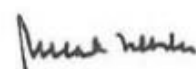
Celle-ci aura lieu le 2 septembre sur les deux implantations, Huy et Saint-Georges, selon un horaire décalé. Elle s'opérera en code jaune.

Vous trouverez ci-dessous le programme de la journée du 2 septembre, les consignes et modalités organisationnelles, ainsi qu'une liste de matériel de base, liste qui sera étoffée au fur et à mesure des rencontres avec les différents enseignants.

Nous vous remercions d'ores et déjà de la confiance que vous nous témoignez. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous souhaitons une excellente fin de vacances.

Pour l'équipe éducative,

La Directrice ff,



Isabelle Musick

1. Programme de la journée du 2 septembre 2020

➤ Mercredi 2 septembre

- Accueil des élèves
- Discours de la Direction
- Présentation de l'équipe éducative
- Formation des groupes-classe
- Prise en charge des élèves par les enseignants et distribution des documents administratifs selon l'horaire établi ci-dessous :

Année	Implantation de Huy (Ancien gymnase)	Implantation de Saint-Georges (Sandwicherie)
2 ^e	8h30 à 10h30	8h30 à 10h30
3 ^e	9h00 à 11h00	9h00 à 11h00
4 ^e	9h30 à 11h30	9h30 à 11h30
5 ^e	10h00 à 12h00	10h00 à 12h00
6 ^e – 7 ^e	10h30 à 12h30	10h30 à 12h20

➤ Jeudi 3 septembre

- 8h10 (implantation de Huy) / 8h15 (implantation de Saint-Georges) – 15h50 (implantation de Huy) / 15h35 (implantation de Saint-Georges) : Premier jour de cours effectif pour l'ensemble des élèves

2. Consignes et modalités organisationnelles

- L'obligation scolaire est pleinement rétablie. L'élève est présent à l'école cinq jours par semaine.
- Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement, en ce compris en classe. Chaque élève veillera à s'en munir. Des moments de pause sont prévus : durant les récréations et temps de midi. Lors de ces moments, les règles de distanciation sociale de 1m50 doivent être respectées.
- Le masque peut temporairement être enlevé si l'état médical de l'élève l'impose.
- Les élèves portent le masque dans les transports scolaires.
- Le lavage et/ou la désinfection des mains doit s'effectuer dès l'entrée à l'école. Du gel est mis à disposition des élèves.
- Chaque local, en ce compris les toilettes, est équipé de savon et/ou du produit désinfectant. Le nettoyage des locaux se fait quotidiennement, conformément aux dispositions des circulaires *Covid 19*.
- Des repas chauds et sandwiches sont proposés. Par mesure d'hygiène, les distributeurs de boissons ne sont pas accessibles.
- Les sorties durant le temps de midi sont autorisées pour les élèves du 3^e degré en ordre d'autorisation.
- Les vestiaires et les douches du hall omnisports des deux implantations sont accessibles. Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires. Il peut éventuellement être enlevé, avec l'accord du professeur, lors des activités sportives.
- Les activités extra-muros sont suspendues. Font exception à cette règle les leçons pratiques qui se réalisent en restant en mouvement.
- La présence de tiers devant être limitée au strict nécessaire, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'établissement. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 085/216770 (implantation de Huy) ou le 04/2751431 (implantation de Saint-Georges).

3. Liste de matériel

- Un classeur A4 de 8cm, deux anneaux
- Intercalaires (6)
- Bloc de feuilles quadrillées
- Plumier contenant un bic 4 couleurs, un crayon, une gomme, un taille-crayon, une latte et une équerre
- Un t-shirt blanc et un short noir pour le cours d'éducation physique (des instructions supplémentaires seront données concernant les chaussures)

Retrouvez-nous sur agrisaintgeorges.be - Facebook - Instagram